



Décision de radiodiffusion CRTC 2025-327

Version PDF

Gatineau, le 1er décembre 2025

TELETOON Canada Inc.
L'ensemble du Canada

Demande 2025-0464-6, reçue le 4 septembre 2025

La Chaîne Disney – Révocation de licence

1. TELETOON Canada Inc., une filiale de Corus Entertainment Inc., a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation pour enfants facultative de langue française La Chaîne Disney, renouvelée pour la dernière fois dans *Divers services et réseaux de programmation télévisuelle et entreprises de distribution de radiodiffusion – Renouvellements administratifs*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-245, 8 août 2023.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à TELETOON Canada Inc. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général